

C.S.E.
C.D.A. SUD-OUEST
Route de Pau
65420 IBOS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
C.S.E. DU 05 décembre 2022

Etaient présents :

M. TRUPIANO Alain
Mme SAMARAN Mélanie
M. TIBOLLA Erick
Mme CERESUELA Lydie
Mme SALAT Laurence
M. LEVACHER Alain
Mme BISSERIER Sophie
Mme SANLAVILLE Dominique
Mme METIER Claire
Mme BEAUBAY Christine
Mme LASSARETTE Sandrine
Mme HUERTAS Rose
Mme SARCIA Danièle
M LACONTRE Jacques

Etaient absents :

M. SAINT-LAURENT Davy
M DUROT XAVIER

1. Adoption des procès-verbaux de la dernière réunion.

Mme BISSERIER donne lecture du compte rendu de la réunion CSE du lundi 07 novembre 2022, qui a été approuvé à l'unanimité.

2. Lecture du compte rendu CSSCT

3. Chiffres d'affaires de mois novembre et cumul :

Bonne progression du Chiffre, très bon résultat de l'hyper, l'objectif est dépassé sur l'ensemble du site, bravo à tous !
L'utilisation de l'application Leclerc par les clients a fortement augmentée, fin du « papier » le 11 avril 2023.

Mois de novembre	2022	
FRAIS TRAD	9.1 %	
FRAIS L.S	18.1 %	
TOTAL FRAIS	13.7 %	
PGC	9 %	
BAZAR	0.2 %	
TEXTILE	9 %	
TOTAL HYPER	7 344 162 €	9.2 %
ESPACE CULTUREL	-4.3 %	
MAB	-6.5 %	
PARA	6.6 %	
OPTIQUE	10.4 %	
SPORT	-15.5 %	
BBJ	27.7 %	
AUTO	-4.1 %	
DRIVE	-1.2 %	
TOTAL SITE HC	13 084 382	5.20 %

Cumul fin novembre	2022	
FRAIS TRAD	7.7 %	
FRAIS L.S	10.8 %	
TOTAL FRAIS	9.2 %	
PGC	9.8 %	
BAZAR	7.5 %	
TEXTILE	4.9 %	
TOTAL HYPER	69 169 597 €	9.1 %
ESPACE CULTUREL	17.7 %	
MAB	42.5 %	
PARA	7.5 %	
OPTIQUE	48.8 %	

SPORT	11.9 %	
BBJ	-1.8 %	
AUTO	4.4 %	
DRIVE	-6.8 %	
TOTAL SITE HC	123 620 256 €	7.13 %

4. Dates d'ouverture des Jours fériés

lundi 8 mai 2023

jeudi 18 mai 2023

lundi 29 mai 2023

vendredi 14 juillet 2023

mardi 15 août 2023

mercredi 1 novembre 2023

samedi 11 novembre 2023

5. Information / consultation : Externalisation du traitement de la paye

- Afin de sécuriser le processus complet du traitement de la paye, ce dernier sera confié à un prestataire externe, Exco Valliance, cabinet d'expertise comptable basé à Angoulême (11 agences en France), à compter de janvier 2023.

Ce cabinet a une partie de son équipe dédiée au secteur d'activité de la grande distribution et intervient pour une cinquantaine de Leclerc en France et à l'étranger. Ces personnes ont donc une connaissance parfaite de notre convention collective.

L'objectif principal est de sécuriser la production de la paye et d'assurer son traitement de façon pérenne dans le futur.

Impact sur l'équipe paye en place (4 salariées) :

- une salariée quittera l'équipe pour plusieurs mois dès janvier 2023 pour suivre une formation (à son initiative) avant une éventuelle reconversion
- une salariée conserve son poste et ses missions liées à la gestion des temps (badgeuse/Horoquartz, absences, AT/MP, prévoyance,...)
- deux salariées assureront la transmission d'informations entre les autres magasins et Exco Valliance. Elles seront aussi en charge de missions en lien avec la paye qui ne seront pas assurées par le cabinet (saisie de la fiche salarié, contrats/avenants, suivi de l'annualisation,...)

- Effectif dès janvier 2023,
- L'ensemble du CSE donne un avis favorable.

6. Complémentaire santé

Légère augmentation des cotisations de la complémentaire.

Compte de résultat estimé à fin 2022

Ratio Prestations / Cotisations net global : 94,6%

Collège Cadres

Ratio Prestations / Cotisations net : 66,9%

Collège Non Cadres :

Ratio Prestations / Cotisations net : 99%

Collège Invalide : 131,6%

Evolution des cotisations 2023

Information / consultation : Modification du type de tarification sur les collèges Cadres de l'ensemble des entités :

- Isolé : 98,71 €

- Duo : 138,19 €

- Famille 185,57 €

(2022 : cadre famille : 147,49€)

Mise à jour des DUE en conséquence (modification du type de tarification cadre)

Le CSE a rendu un avis positif

7. Méridien Sport (délibération)

Mr Lacontre précise que plusieurs employés n'ont pas été reçus, Mr Trupiano informe le CSE que tous les employés ont bien été reçus sauf 2 personnes absentes pour maladie.

Mr Trupiano, assure qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir que le personnel reste CDA SO, et pas de licenciement. Le personnel a la possibilité de s'exprimer sur ses souhaits de rester au Sport ou d'intégrer un autre secteur.

Mme Salat demande le futur effectif du personnel, sans réponse claire, elle précise qu'il n'est pas possible qu'un effectif n'est pas été établi, alors qu'un prévisionnel a obligatoirement été fait pour le futur magasin Sport.

Mr Levacher précise que la situation économique du Sport nécessitait de prendre des décisions vue la perte de C.A qu'entraîne le retrait de NIKE et ADIDAS et la chute du C.A de la Jeannerie. Mais, le projet qui sera mis en place paraît trop incertain.

Suite à la délibération du CSE concernant l'activité sport (déménagement).

Le CSE rend un avis défavorable.

8. Mandatement de la CSSCT secteur Epicerie

Le CSE fait part de son inquiétude concernant ce secteur, et demande une visite. Mr Trupiano ne constate pas de problème particulier et ne voit pas l'utilité d'un mandatement de la CSSCT.

Les membres du CSSCT informent qu'ils s'y rendront prochainement

9. Les matériaux défectueux (chariot élévateurs, tirepals) point sur l'ensemble du matériel

Pour les gerbeurs, les devis sont validés en attente de pièces pour réparation
Pour les transpalette électriques, les pannes signalées ont été traitées.

Mr Trupiano précise que le matériel est mal utilisé et que les réparations sont coûteuses et longues.

10. Retraite progressive

Mme Lassarrette signale qu'une personne ayant demandé la retraite progressive, s'est vu proposé un poste en caisse. Mr Trupiano précise que le salarié désirant une retraite progressive doit rassembler les conditions d'éligibilité au dispositif et faire une demande par courrier adressé directement à la Direction.

Mme Cérésuela précise que les personnes en retraite progressive ont pu choisir les jours qu'elles désiraient travailler.

11. Réforme sociale

Mr Trupiano nous informe quand 2023, la réforme sociale n'aura pas lieu et est reportée ultérieurement.

12. Point secrétaire

Mme Sanlaville informe que le ballotin de chocolats offert par CSE sera distribué le 24/12/22 en même temps que la corbeille offert par la Direction à l'ensemble des salariés présents dans l'entreprise à Noël.

Mme Beubay demande au CSE l'achat d'un thermomètre dynamique et d'un luxmètre.

13. Questions :

FO

Conformément à l'annexe 1, de la Convention CCN3305 qui traite des emplois repères, un employé Drive doit être de niveau 2, s'il occupe des fonctions de préparations, livraisons, réassorts.

Pouvez-vous nous donner la répartition des niveaux 1 et 2 sur l'effectif du Drive ?

L'annexe 1 citée précise que "Dans le cadre d'un service « drive », prépare la commande, la conditionne, accueille le client et lui remet les produits, en général dans son véhicule ; le cas échéant, effectue l'opération d'encaissement du prix et les opérations annexes qui en découlent."

Or, nous ne sommes pas organisés sur ce schéma là, pour lequel une seule et même personne assure les différentes étapes de la commande. Dans notre cas, les salariés sont affectés à une seule et même tâche (soit le ramassage, soit la préparation, soit la livraison, soit le réassort,...)

- Qu'en est-il des polaires promises pour les secteurs qui travaillent en

dessous du 19 ° prévu ? Une commande a été effectuée, les personnes concernées peuvent se rapprocher de Tevu SAUSSE pour les récupérer.

- Nous en profitons pour vous rappeler que dans le cadre de la mise à jour des attributions des casiers, ces derniers seront conjointement ouverts par Mr SAUSSE et un membre du CSE le lundi 12/12/22.

C.G.T.

- Date de la vaccination des salariés contre la grippe

Cette prestation était précédemment assurée par Sud-Ouest Mutualité. Nous avons sollicité Harmonie Mutuelle à ce sujet et malheureusement, ils ne proposent pas cette prestation. Néanmoins, Harmonie Mutuelle précise que les garanties de tous les contrats (non-cadre option 1, non-cadre option 2, et cadre) prévoient un remboursement du vaccin anti-grippal à hauteur de 25€.

- Chauffage locaux syndicaux.

- Réparation de la machine pneumatique des caisses du Culturel

Le flux fonctionne dans un sens (Culturel vers Caisse centrale) mais pas dans l'autre. La réparation est en cours, une seconde intervention du technicien va être effectuée.

- Rescrit

La réforme sociale est reportée à une date ultérieure.

- Remplacement de Monsieur FEKIR.

Pas de remplacement prévu.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 10.

Le Président,

D. SAINT-LAURENT



La Secrétaire

S. BISSERIER

